

## CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 avril 2013

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Julien Crespo, Maire.

**Etaient présents** : M. Julien Crespo, Mme Brigitte Chiumenti, M. Jean-Claude Bréard, Mme Corinne Robin, M. Gérard Moneyron, Mme Micheline Deleau, M. Jean-Pierre Couteleau, Mme Ana Monnier, M. José Harter, M. Michel Le Guillevic, Mme Annick Riou, Mme Sylvie Leclercq, M. Marcel Botton, Mme Naziha Benchehida, M. José Lerma, Mme Noëlle Renaut, Mme Martine Gardin, Mme Aurore Lancea, M. Gérard Welker, Mme Blandine Prévost, M. Marc Bresciani, Mme Corinne-Elisabeth Robin.

### **Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents** : M. Didier Duchaussoy, M. Jean-Claude Waltrégnny, M. Luc-Olivier Baschet, Mme Natacha Lemarchand, M. Thierry Lachaud.

### **Pouvoir :**

M. Jean-Claude Waltrégnny a donné procuration à M. Julien Crespo.

M. Luc-Olivier Baschet a donné procuration à M. José Harter.

M. Thierry Lachaud a donné procuration à M. Marc Bresciani.

### **Soit :**

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

### **ORDRE DU JOUR**

Election d'un secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la séance du 22 février 2013.

- 1 – Adoption du compte de gestion 2012 du budget principal
- 2 – Adoption du compte administratif 2012 du budget principal
- 3 – Affectation du résultat 2012 du budget principal
- 4 – Taux d'imposition 2013
- 5 – Actualisation des tarifs
- 6 – Subventions aux associations
- 7 – Adoption du budget primitif 2013 du budget principal
- 8 – Adoption du compte de gestion 2012 du budget assainissement
- 9 – Adoption du compte administratif 2012 du budget assainissement
- 10 – Affectation du résultat 2012 du budget assainissement
- 11 – Adoption du budget primitif 2013 du budget assainissement
- 12 – Aménagement des Marronniers : Stock foncier
- 13 – Plan Local d'Urbanisme : modification simplifiée
- 14 – Acquisition de terrains en Espaces Naturels Sensibles : demande de subvention
- 15 – Aménagement du Parc du Ru Gallet : passation du marché public
- 16 – Aménagement du Parc du Ru Gallet : demande de subvention
- 17 – Sécurité routière aux abords des établissements scolaires : demande de subvention
- 18 – Tableau des effectifs : création d'un emploi de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Questions diverses

Informations.

M. Crespo propose de remplacer le point n°17, sécurité routière aux abords des établissements scolaires : demande de subvention, par une demande de subvention pour le programme triennal de voirie 2012-2014, le Conseil Général ayant fait savoir que l'aménagement des arrêts de bus « cimetièrre » ne pouvait faire l'objet du programme de sécurité routière.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **Election d'un secrétaire de séance.**

Mme Annick Riou a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

### **Adoption du compte-rendu de la séance précédente**

L'adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2013 est reporté faute de n'avoir pu en prendre connaissance avant la séance.

M. Crespo félicite les équipages du CCVX qui ont remporté la course « Ile de France à la Seine », en finissant premier et second.

### **1 –Adoption du compte de gestion 2012 du budget principal**

M. Moneyron présente le compte de gestion 2012 du budget principal présenté par le Trésorier qui est en tous points conforme au compte administratif de l'ordonnateur. A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2012 du budget principal qui se résume ainsi :

#### Fonctionnement

|                 |   |                 |
|-----------------|---|-----------------|
| Report 2011 :   | + | 759 930, 95 €   |
| Résultat 2012 : | + | 790 200, 96 €   |
| Excédent 2012 : | + | 1 550 131, 91 € |

#### Investissement

|  |   |               |
|--|---|---------------|
| Report 2011 :                                  | - | 253 477, 11 € |
| Résultat 2012 :                                | + | 288 235, 74 € |
| Solde des restes à réaliser et<br>à recevoir : | - | 613 271, 45 € |
| Déficit 2012                                   | - | 578 512, 82 € |

### **2 – Adoption du compte administratif 2012 du budget principal**

M. Moneyron présente le compte administratif 2012 qui est en tous points conforme au compte de gestion du Trésorier. A l'unanimité, le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2012 du budget principal, lequel se résume ainsi :

|                              |   |                 |
|------------------------------|---|-----------------|
| Excédent de fonctionnement : | + | 1 550 131, 91 € |
| Excédent d'investissement :  | + | 34 758, 63 €    |
| Restes à payer :             | - | 1 402 507, 44 € |
| Restes à recevoir :          | + | 789 235, 99 €   |

=====

|                     |   |               |
|---------------------|---|---------------|
| <u>Solde global</u> | + | 971 619, 09 € |
|---------------------|---|---------------|

### **3 – Affectation du résultat 2012 du budget principal**

M. Moneyron rappelle que le compte administratif 2012 du budget principal fait ressortir :

|  |   |                 |
|--|---|-----------------|
| - un excédent de la section de fonctionnement de :   | + | 1 550 131, 91 € |
| - un déficit de la section d'investissement de :<br>(Restes à réaliser et à recevoir inclus) | - | 578 512, 82 €   |

A l'unanimité, le Conseil Municipal affecte une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement, soit : 578 512, 82 €.

### **4 – Taux d'imposition 2013**

Par délibération en date du 28 mars 2012, le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux de fiscalité locale à leur niveau de 2011, soit :

|   |          |
|---|----------|
| Taxe d'habitation (T.H.) :                | 12,42 %  |
| Taxe sur le foncier bâti (T.F.B.) :       | 15,53 %  |
| Taxe sur le foncier non bâti (T.F.N.B.) : | 114,19 % |

M. Moneyron souligne que la valorisation des bases d'imposition s'élève cette année à 1,8 %. Aussi, sur proposition de la Commission finances en date du 26 mars 2013 et conformément au débat d'orientation budgétaire du 25 février 2013, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux de fiscalité locale à leur niveau de 2011.

### **5 – Actualisation des tarifs**

Par délibération en date du 28 mars 2012, le Conseil Municipal a augmenté les différents tarifs actualisables, soit :

| <u>Concessions funéraires</u> | <u>dont C.C.A.S.</u> | <u>dont Commune</u> |
|-------------------------------|----------------------|---------------------|
| 15 ans      160 €             | 54 €                 | 106 €               |
| 30 ans      400 €             | 136 €                | 264 €               |
| 50 ans      600 €             | 204 €                | 396 €               |
| Cavurne 30 ans      200 €     |                      |                     |

Vacations de Police : 22 €

Loyers :                      Le Cozleer : 2.444 €                      Terrain Benarouche : 666 €

Participation aux frais de scolarité des enfants non vauxois

|  |       |
|--|-------|
| - enfant scolarisé à l'école élémentaire : | 497 € |
| - enfant scolarisé à l'école maternelle :  | 988 € |

Les membres de la commission finances lors de la séance du 12 mars 2012 proposent de ne pas augmenter ces différents tarifs.

M. Crespo souligne toutefois qu'avec la création d'un site cinéraire (type jardin du souvenir pour les cavurnes), il sera procédé à la mise à jour des tarifs des concessions funéraires prochainement, et notamment des cavurnes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les différents tarifs applicables.

## **6 – Subventions aux associations**

Mme Deleau précise que dans le cadre du budget 2013, le Conseil Municipal est appelé à voter un crédit de 81 810 € à l'article 6574 (subventions).

M. Crespo informe le Conseil Municipal que l'augmentation de cet article repose sur l'intégration de la participation de la Commune pour le transport scolaire des collégiens et lycéens Vauvois qui était antérieurement imputée sur l'article « transports ».

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme Corinne-Elisabeth Robin), Le Conseil Municipal décide de l'attribution des subventions tel ainsi qu'il suit :

|  |          |
|--|----------|
| A.D.G.V.                               | 2 000 €  |
| A.S.V.                                 | 650 €    |
| AVRIL                                  | 1 000 €  |
| BOBINES ET BAMBINS                     | 400 €    |
| COMITÉ DES USAGERS VAL SEINE           | 100 €    |
| CONTRE CHAMPS                          | 1 500 €  |
| C.C.V.X.                               | 2 500 €  |
| DU CORPS A L'ART                       | 2 000 €  |
| ECHO DE MEULAN                         | 100 €    |
| ECOLE DE MUSIQUE CHOPIN                | 3 500 €  |
| E.S.V.                                 | 13 000 € |
| FNACA                                  | 200 €    |
| JUDO CLUB                              | 1 700 €  |
| KARATÉ OMNISPORT                       | 1 800 €  |
| MUSICA A VAUX                          | 4 000 €  |
| RENCONTRES PHILOSOPHIQUES              | 200 €    |
| PASSEPORT JEUNE                        | 5 500 €  |
| SOIF COMPAGNIE                         | 800 €    |
| TENNIS                                 | 3 500 €  |
| TENNIS DE TABLE                        | 900 €    |
| VAUX CONTRE LE CANCER                  | 1 000 €  |
| TRAIT D'UNION                          | 500 €    |
| V.L.V.                                 | 1 000 €  |
| VOCALISES LES FLORILEGES               | 450 €    |
| SUBVENTIONS NON ATTRIBUEES             | 0 €      |
| C.A.S.A.C.                             | 20 000 € |
| AMIF                                   | 452 €    |
| UNION DES MAIRES                       | 458 €    |
| DDEN                                   | 100 €    |
| PARTICIPATION AU TRANSPORT<br>SCOLAIRE | 12 500 € |

## **7 – Budget principal : adoption du budget primitif 2013**

M. Moneyron présente le budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 4 434 331,40 € à la section de fonctionnement
- 5 935 224,49 € à la section d'investissement

Hors virement à la section d'investissement, la section de fonctionnement progresse de 3%.

Les recettes réelles de fonctionnement stagnent cette année et les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 2,6 % permettant toutefois de dégager une capacité nette d'autofinancement de 305 785, 16 €, contre 348 542 € en 2012.

La section d'investissement progresse de 46,2 % pour s'établir à 5 935 K €.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la dette s'établit à 801 661, 02 € soit 163 €/ habitant.

M. Crespo précise que le montage du budget repose sur une estimation prudente des recettes.

M. Welker constate que le montant de l'emprunt est supérieur au besoin de financement pour les travaux d'extension du COSEC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte par chapitres la section de fonctionnement et la section d'investissement du budget primitif 2013.

### **8 – Adoption du compte de gestion 2012 du budget annexe assainissement**

M. Crespo expose le compte de gestion 2012 du budget annexe assainissement présenté par le Trésorier qui est en tous points conforme au compte administratif de l'ordonnateur, A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2012 du service assainissement qui peut se résumer ainsi :

#### Exploitation

|                                |                 |
|--------------------------------|-----------------|
| Report 2011 :                  | + 734 776, 50 € |
| Résultat d'exploitation 2012 : | + 89 794, 90 €  |
| Excédent 2012 :                | + 824 571, 40 € |

#### Investissement

|  |                 |
|--|-----------------|
| Report 2011 :                                  | - 301 937, 73 € |
| Résultat d'investissement 2012 :               | + 368 855, 31 € |
| Solde des restes à réaliser et<br>à recevoir : | - 31 268, 34 €  |
| Excédent 2012 :                                | + 35 649, 24 €  |

### **9 – Adoption du compte administratif 2012 du budget annexe assainissement**

M. Crespo présente le compte administratif 2012 du budget annexe assainissement qui est en tous points conforme au compte de gestion du Trésorier.

M. Welker émet des réserves sur le compte administratif qui entérine les recettes de la redevance communale sur l'eau potable.

A l'unanimité, le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2012 du service assainissement qui peut se résumer ainsi :

|                             |                 |
|-----------------------------|-----------------|
| Excédent d'exploitation :   | + 824 571, 40 € |
| Excédent d'investissement : | + 66 917, 58 €  |
| Restes à payer :            | - 99 465, 34 €  |
| Restes à recevoir :         | + 68 197, 00 €  |

=====

|                       |                 |
|-----------------------|-----------------|
| <u>Solde global :</u> | + 860 220, 64 € |
|-----------------------|-----------------|

### **10 – Affectation du résultat 2012 du budget annexe assainissement**

M. Crespo rappelle que le compte administratif 2012 du budget annexe assainissement fait ressortir :

|   |               |
|---|---------------|
| - un excédent de la section d'exploitation de : | 824 571, 40 € |
|---|---------------|

- un excédent de la section d'investissement de : 35 649, 24 €  
(restes à réaliser et à recevoir inclus)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas affecter l'excédent de la section d'exploitation à la section d'investissement.

### **11 – Budget assainissement : adoption du budget primitif 2013**

M. Crespo présente le budget primitif 2013 du service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section d'exploitation : 915 431, 40 €  
- section d'investissement : 2 330 351, 00 €

Les recettes d'exploitation restent stables par rapport aux exercices précédents.

Les dépenses d'investissement concernent l'extension du réseau sur l'Île de Vaux et le maillage lié à la fin du programme quinquennal d'extension du réseau collectif ainsi que l'actualisation du schéma directeur.

La dette au 1<sup>er</sup> janvier 2013 est nulle.

M. Crespo précise au Conseil Municipal que de nombreux Vauxois souhaitent l'extension du réseau communal suite aux visites de contrôle de conformité opérées par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), à savoir :

Le chemin des Champeaux, l'allée de la Rive, L'Île de Vaux, la rue Jean Louvet et le chemin des Clos. , Chemin des Hulins et Petit Hulin et le haut de la rue Auguste Dolnet.

M. Crespo rappelle la nécessité de réaliser un nouveau schéma directeur.

M. Welker regrette que certaines personnes soient contraintes à moderniser leur installation alors que le réseau communal devrait être prochainement étendu.

(Arrivée d'Aurore Lancéa à 21h00)

M. Crespo précise que les riverains des voies sur lesquelles devraient être installées le réseau collectif peuvent attendre pour moderniser leur installation autonome.

M. Welker souhaiterait que soit confirmé que les travaux d'assainissement collectif sur l'Île de Vaux ne coûtent rien à la Commune. M. Crespo le confirme mais précise qu'il faudra toutefois prendre en charge la portion du réseau entre l'Île et la rue du Général de Gaulle.

M. Welker, lors de séances antérieures, avait compris que la redevance communale sur l'eau potable serait revue. M. Crespo confirme que cette redevance pourrait être affectée ailleurs que sur le budget assainissement mais rappelle que ces recettes permettent de financer l'extension du réseau communal d'assainissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte par chapitres les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

### **12 – Aménagement des marronniers : stock foncier**

M. Bréard rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 6 juillet 2007 et du 29 mars 2010, la Commune a confié à l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, par convention, la maîtrise foncière du plateau des Marronniers.

Conformément au Code Général des Collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées doit faire l'objet chaque année d'une délibération du Conseil municipal.

Ainsi, au cours de l'année 2012, l'EPFY a procédé à une acquisition sur la Commune, d'une valeur de 29 500 €, le stock acquis est ainsi de 2 126 158 €.

Mme Riou souhaite savoir s'il reste beaucoup de parcelles à acquérir. M. Bréard rappelle que la phase d'expropriation est en cours pour près de 20% des parcelles.  
Le Conseil Municipal prend acte du stock foncier détenu par l'EPFY.

### **13 – Plan local d'urbanisme : modification simplifiée**

M. Bréard rappelle que le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Vaux sur Seine a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 20 décembre 2005.

Créés à l'occasion de cette révision, 11 emplacements réservés ont été délimités afin de recevoir des voies publiques, ainsi que des places ou parc de stationnement, des ouvrages publics tels que des équipements administratifs, ou encore des espaces verts ouverts au public.

L'emplacement réservé n°10, d'une superficie réelle de 1200 m<sup>2</sup>, se développe sur l'ancienne marbrerie située sur l'avenue de la Gare.

Le projet initialement envisagé par la commune prévoyait une extension des services techniques. Aujourd'hui, le projet communal a changé et prévoit l'agrandissement des services techniques dans le cadre de l'extension du gymnase.

C'est dans ces conditions que la commune a décidé de lever l'emplacement afin de permettre la construction de logements sociaux.

En effet, de par la proximité de la gare, ces terrains ont été jugés propres à accueillir un immeuble collectif de 24 logements aidés et de 36 places de stationnement : 24 places seront gratuites et 12 payantes ( entre 5 et 10 €).

Aussi, la commune ne souhaitant pas maintenir l'emplacement réservé, elle s'est abstenue de répondre à la déclaration d'intention d'aliéner gageant que les propriétaires entendaient bénéficier de la levée automatique de l'emplacement réservé.

En effet, à l'expiration d'un délai de 3 mois après le délai d'un an à compter de la mise en demeure, les limitations du droit de construire ne sont plus opposables, l'emplacement réservé étant automatiquement levé.

Aussi, afin de permettre aux Consorts Bautier de retrouver la plénitude de leur droit de propriété, la Commune a décidé de procéder à la levée de cet emplacement réservé dans le cadre d'une modification simplifiée du PLU, conformément à l'article L123-13 du Code de l'urbanisme.

Le projet de modification simplifiée du PLU a fait l'objet d'un affichage en Mairie et d'une publicité dans le Parisien informant la population qu'un dossier présentant le projet de modification et l'exposé de ses motifs était porté à la connaissance du public pendant 1 mois du 2 mars au 2 avril 2013. Aucune observation n'a été consignée dans le registre d'enquête.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le dossier de modification simplifiée du PLU, visant à supprimer l'emplacement réservé n°10.

### **14 – Acquisition de terrains en Espaces Naturels Sensibles : demande de subvention**

M. Bréard précise que dans le prolongement de l'acquisition des terrains appartenant à la SA d'HLM LOGIREP, situés de part et d'autre du chemin des Clos, il convient de poursuivre la maîtrise foncière des terrains d'assiette du futur Parc du Ru Gallet.

Ce sont près de 5 000m<sup>2</sup> qu'il convient à présent d'acquérir auprès de 2 propriétaires au prix de 30 500 €.

Par ailleurs, la Commune a été sollicitée pour acquérir 3 parcelles situées en zone de carrières :

- parcelles AH 249 (192m<sup>2</sup>) et AH 272 (361 m<sup>2</sup>) pour 1 € symbolique

- parcelle AK 20 (1072m<sup>2</sup>) pour 273 €.

Ces terrains se situant en Espaces Naturels Sensibles, leur acquisition peut faire l'objet de financement de la part du Conseil Général des Yvelines et de l'Agence des Espaces Verts, à hauteur de 80 %.

M. Welker ne comprend toujours pas les motifs d'acquisition en zone de carrières.

M. Crespo rappelle qu'aujourd'hui il n'est pas possible de les valoriser mais que peut être un jour une solution technique permettra de combler les carrières.

M. Crespo rappelle que la politique d'acquisition foncière communale repose sur plusieurs éléments : la maîtrise de l'occupation, une utilisation ultérieure et éventuellement pour une exploitation forestière.

Mme Corinne Elisabeth Robin propose d'y créer des jardins familiaux. Mme Chiumenti précise que peu de demandes sont émises pour ceux existants Sente des Hauts Près.

M. Crespo fait part à l'Assemblée de la volonté du Conseil Général et du SMSO (Syndicat Mixte d'Aménagement des Berges de Seine et de l'Oise) de rouvrir le chemin de long de la Seine, notamment la liaison douce entre Triel sur Seine et Vaux sur Seine en utilisant la servitude de marchepied. M. Crespo rappelle que la politique d'acquisition foncière communale repose sur plusieurs éléments :

la maîtrise de l'occupation, une utilisation ultérieure et éventuellement pour une exploitation forestières.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition de ces parcelles et à solliciter les subventions.

#### **15 – Aménagement du parc du ru Gallet : passation du marché public**

M. Bréard précise que conformément au budget primitif 2013, les travaux d'aménagement du Parc du Ru Gallet sont programmés sur l'année 2013, sur la base de la définition du projet menée en collaboration avec le PNR du Vexin (BET Société Forestière).

Il convient ainsi de lancer la consultation des entreprises au regard de l'estimation APD (Avant-projet définitif) qui établit le montant total des travaux à 237 602 € HT.

La procédure utilisée sera une procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés publics) avec publicité préalable, le Marché ne sera pas alloti.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager la procédure de passation du marché et à signer les pièces du marché permettant la réalisation des travaux.

#### **16 – Aménagement du parc du ru Gallet : demande de subvention**

M. Bréard rappelle que le futur Parc du Ru Gallet se situe en zone inondable, en Espace Naturel Sensible. A ce titre, les travaux d'aménagement peuvent faire l'objet de subventions du Conseil Général et de l'Agence des Espaces Verts à hauteur respectivement de 50% ET DE 25%, plafonné à 370 000 € HT, soit près de 90 000 € à la charge de la Commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de ces deux financeurs.

#### **17 – Programme triennal 2012-2014 d'aide aux Communes en matière de voirie : demande de subvention**

M. Couteleau informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 21 octobre 2011, le Conseil Général des Yvelines a adopté un nouveau programme triennal 2012-2013-2014 afin d'aider les Communes à moderniser leur réseau routier et de soutenir l'activité économique.

Le taux de subvention s'élève à 30% d'un plafond subventionnable de 174 600 € HT.



Les travaux de réfection de la chaussée de la rue Romefort, du Chemin des Hauts Vals, de la Sente des Valences, de la rue des Groux, du chemin des Platrières et la modernisation de l'éclairage public à l'arrêt de bus « Cimetière », pour un montant total de travaux évalué à 174 254 € HT sont éligibles à ce dispositif. Les crédits sont inscrits en budget 2013.

Cette année, ce sont de nombreuses petites voies qui vont être refaites qui vont satisfaire beaucoup de riverains.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter l'aide du Conseil Général en matière de voirie.

### **18 – Tableau des effectifs : création d'un emploi de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe**

M. Crespo informe l'Assemblée que l'agent en charge du service urbanisme a été reçu au concours de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie B).

Afin de promouvoir cet agent, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un poste de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

### **QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS**

\* Mme Chiumenti souhaite savoir s'il est prévu de remplacer les vitres des abribus qui ont été cassées et/ou vandalisées.

M. Couteleau précise que rien n'est prévu au budget.

\* M. Crespo fait un point à date sur la création de la Communauté d'Agglomération Seine et Vexin. Afin de permettre l'extension de la CCVS à 17 communes au 1<sup>er</sup> septembre 2013, des délibérations devront être prises très prochainement. M. Crespo rappelle que de nombreux élus participent aux travaux de constitution et que ceux-ci restent vigilants quant aux conséquences que la Communauté d'Agglomération pourrait avoir sur la vie Communale et plus largement sur la vie des Vauxois.

\* M. Le Guillevic rapporte l'avancement du chantier du déploiement du réseau numérique sur les Yvelines. D'ici 2020, 90 % des foyers d'Ile de France devraient être raccordés, l'échéance pour les Yvelines étant 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

**Le Maire**

**Julien CRESPO**